

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais**

Séance du 4 février 2025

Séance du 4 février 2025

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 60
Votants : 75

Date de la convocation :
24 janvier 2025

Date de l'affichage :
6 février 2025

Objet de la délibération

**Délibération de
demande de DETR
pour le compacteur :**

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatre du mois de février à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, DIMBERTON Marie, DUPONT Martine, FAUVEY Audrey, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAILLET Françoise, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, MM BARBOTTE Alain, BÉNARD Théo, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN David, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DE VECCHI Eric, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FATET Alain, FERRIER Antoine, GAUTHIER Bernard, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MOREY Pascal, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes BOISSOT Agnès (COLIN David), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), COUILLEROT Chantal (BAILLET Pascale), DUROUX Nadine (GROSS Stéphanie), JAÉGER Claire (DE VECCHI Eric), KOCKELBERGH Suzanne (GUIGUE Jean Michel), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), RODOT Nelly (SERRAND Franck), MM DONGUY Roger (GROS Stéphane), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), MASSOT Denis (CLERC Christian), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PERNIN Philippe (COULON Jean-François), PERRET Michel (GUIGON Martine).

Excusés non représentés : MM GELOT Jacques, REBOULET Jean Michel, VITTAUD Jean-Pierre.

Absents : Mmes DA SILVA Mariana, DEJEAN-AGRON Marie, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BERNARD Eric, BEY Pascal, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, FERRE Jérémy, MARICHY Patrick, MERLIN Denis, MORAND Johan, PILLON Christophe, VIVANT Jérôme.

⊙⊙⊙⊙

Présentation du projet : Le compacteur à déchets actuel du SIVOM ayant plus de 20 ans il devient très compliqué de trouver les pièces ainsi que les logiciels nécessaires en cas de panne. De plus les pièces d'usure sont en bout de course. Or une panne prolongée de ce compacteur aurait des effets pratiques et financiers énormes pour le SIVOM. Il devient donc absolument nécessaire de le remplacer par un matériel récent.

L'objectif principal de ce projet est donc de remplacer le compacteur à déchets actuel en fin de vie par un matériel neuf.

Coût global prévisionnel HT du projet : 192 225,20 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, le syndicat souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			23 390,00 €	
Maîtrise d'œuvre			€	
Bureau de contrôle technique			€	
Autres dépenses (Fournitures)			168 835,20€	
COÛT TOTAL PROJET			192 225,20€	
Sources	Sollicitée Le 6/02/2025	Obtenue Le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL			57 667,56€	30%
Etat - autre (à préciser)	Néant		€	%
Conseil régional	Néant		€	%
Conseil départemental	Néant		€	%
Fonds de concours (à préciser)	Néant		€	%
Autres (à préciser)	Néant		€	%
Sous-Total financements publics			€	%
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			134 557,64€	30%
Sous-Total autofinancement			134 167,54€	70%
TOTAL FINANCEMENTS			192 225,20€	100%

Le conseil syndical après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'opération « La fourniture et l'installation d'un compacteur à déchets » et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le président à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la délibération telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré le 4 février 2025

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 6 février 2025.

Publié, affiché, notifié le 6 février 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2025

Application agréée E-legalite.com